

# RÈGLEMENT OFFICIEL - APPEL À PROJETS CRÉATIFS

## 1. OBJET

Le Mouvement Desjardins, en collaboration avec La Guilde du jeu vidéo du Québec (ci-après dénommée « LE COMMANDITAIRE »), organise un appel à projets créatifs accessible exclusivement sur Internet à l'adresse suivante: <https://www.laguilde.quebec/fr/kiko-desjardins> et dont le but est le développement d'un jeu vidéo ayant pour objectif d'améliorer la littératie financière des 20 à 25 ans

## 2. L'APPEL À PROJET

### 2.1 DÉFINITIONS

« **Le Concours** » : désigne l'appel à projet organisé par LE COMMANDITAIRE

« **Jury** » : désigne les experts de l'industrie et des partenaires du COMMANDITAIRE appelés à participer à la sélection des finalistes et du lauréat de l'appel d'offre.

« **Page Concours** » : désigne la page Internet du Concours gérée par LE COMMANDITAIRE. Ici le participant trouvera des détails variés (informations, règlements, etc.) et pourra participer au concours.

« **Règlement** » désigne le présent document et tout document auquel il fait référence.

### 2.2 PRINCIPE

Pour participer au Concours, les participants doivent remplir le formulaire disponible sur la Page Concours et remplir les conditions d'admission au Concours.

### 2.3 DATES DU CONCOURS

La période de réception des dossiers des candidats au Concours débute le 13 septembre 2021 à 16 h 01 et se termine le 17 octobre à 23 h 59.

La Page Concours sera accessible pendant au moins toute la durée du Concours, sauf incident technique. LE COMMANDITAIRE se réserve le droit d'annuler, résilier ou modifier le présent Concours s'il ne peut pas se dérouler de la manière prévue à cause d'un virus informatique, de bogues, de falsification, d'intervention non autorisée, de défaillances techniques ou autres problèmes indépendants de la volonté de LE COMMANDITAIRE.

La responsabilité de LE COMMANDITAIRE ne saurait être mise en cause si, pour toute raison, la Page Concours n'est pas accessible ou pas fonctionnelle. Ce dernier ne sera pas tenu responsable des inscriptions, réponses et autres correspondances présentées en retard, perdues, reportées, endommagées, non affranchies, incomplètes, illisibles, parties en mauvaise direction, que ce soit par courriel, courrier postal ou autrement, ni du vol, de la destruction ou d'un accès ou modifications non autorisés aux matériels d'inscription, de dysfonctionnements, défaillances ou problèmes de téléphone, électriques, du réseau, informatiques, du matériel, des logiciels ou de transmission. LE COMMANDITAIRE ne sera pas non plus tenu responsable des informations erronées ou inexactes concernant les inscriptions, que cela soit ou non imputable à des utilisateurs d'Internet ou bien à l'équipement ou la programmation liés au Concours ou utilisés dans son cadre, à une erreur technique ou humaine dans le traitement des inscriptions au Concours. LE COMMANDITAIRE se réserve le droit de disqualifier, à son entière discrétion, toute personne qui ne respecterait pas les conditions de participation ou violerait ce règlement.

## 3. TERRITOIRE

Le territoire couvert par ce présent règlement comprend le Québec au Canada.

## 4. PARTICIPATION

### 4.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce Concours est ouverte à tout studio indépendant de production et/ou développement de jeux vidéo dont le siège social est enregistré au Québec et membre en règle de La Guilde du jeu vidéo du Québec.

Aux fins du présent article, un studio indépendant de production et/ou développement de jeux vidéo désigne une société dont l'activité principale est le développement ou l'édition de jeux vidéo. Il est entendu que le recours à des sous-traitants par le studio n'est pas un critère d'exclusion.

#### 4.2 ACCEPTATION DES LOIS DU TERRITOIRE ET DU PRÉSENT RÈGLEMENT

En participant à ce Concours, chaque participant accepte sans réserve le présent règlement en son entièreté, les règles actuellement applicables au code d'éthique d'Internet, et les lois, règlements et autres textes applicables dans le territoire du Concours. Les participants acceptent que ce Concours soit régi et interprété conformément à la législation québécoise. Un différend quant à la détermination du lauréat peut être soumis au COMMANDITAIRE. L'acceptation du présent règlement lie les parties concernées.

### 5. MODALITÉS DU CONCOURS

Pour participer au Concours, la personne devra :

- Se connecter à la Page Concours;
- Remplir le formulaire d'inscription;
- Indiquer son acceptation, sans réserve, du règlement pour valider sa participation au Concours.

Les formulaires peuvent être soumis entre le 13 septembre et le 17 octobre 2021.

Toute soumission doit respecter les conditions suivantes :

- Le concept de jeu vidéo doit être une création originale réalisée par le studio participant. Aucun élément ne doit porter atteinte à des droits de tiers (droits de propriété intellectuelle, droits à l'image, droit à la vie privée ou tous autres droits, notamment droits d'auteur et marques).

LE COMMANDITAIRE se réserve le droit de déterminer si une soumission est appropriée dans sa seule et absolue discrétion, et de disqualifier toute soumission que LE COMMANDITAIRE jugerait inappropriée pour l'une des raisons ci-dessus ou pour toute autre raison.

La date de participation des studios au Concours correspondra à celle où le formulaire sera soumis avec succès et reçu par LE COMMANDITAIRE.

### 6. DÉSIGNATION DES FINALISTES ET LAURÉATS

Le Jury désignera un maximum de 5 finalistes, selon les critères figurant sur la Page Concours.

Les 5 finalistes seront avisés au plus tard le 25 octobre 2021 par courriel selon les termes déterminés dans la description de l'appel à projet, à l'adresse fournie par le studio participant lors de son enregistrement au Concours sur la Page Concours.

En cas de litige concernant la personne ayant remis une inscription, celle-ci sera réputée avoir été remise par le titulaire autorisé du compte courriel mentionné dans l'inscription. La responsabilité du COMMANDITAIRE ne saurait être engagée en cas de notification tardive, perdue, ou partie en mauvaise direction.

Dans ce même courrier électronique, les finalistes seront informés qu'ils seront invités à une session de pitch entre le 17 et le 17 novembre 2021. Suite à ces sessions, un seul lauréat pourra être désigné. Desjardins ne s'engage pas à conclure une entente si aucun finaliste ne satisfait aux conditions figurant sur la Page Concours.

La participation au Concours donne l'autorisation au COMMANDITAIRE d'utiliser le nom, le logo, la description du studio, le nombre d'employés et le nom des dirigeants des studios finalistes pour de la publicité, de la promotion et du marketing sur tous médias connus ou inconnus à ce jour dans le monde

entier sans limitation de durée, sans autre compensation, notification ou permission, sauf dans les cas interdits par la loi.

Chaque participant s'engage à indemniser et défendre LE COMMANDITAIRE, contre toute réclamation que les finalistes pourraient avoir dans un pays où le droit moral serait applicable, basée sur tous droits moraux ou concurrence déloyale, en relation avec l'utilisation par LE COMMANDITAIRE des éléments fournis par le participant lors de son inscription ou lors de sa participation au Concours sans autre notification ou compensation de toute sorte aux participants, et acceptent de ne pas initier, soutenir, maintenir ou autoriser toute action, réclamation ou litige contre LE COMMANDITAIRE basée sur le fait que l'utilisation de tout élément soumis, ou de tout élément dérivé, porterait atteinte ou violerait les droits des participants.

## **7. DOTATIONS DU CONCOURS**

### **7.1 LISTE DES PRIX**

Il y aura un (1) lauréat

Ce lauréat recevra les montants convenus suite à la signature d'une entente contractuelle pour la production du jeu entre le lauréat du Concours et le Mouvement Desjardins.

### **7.2 CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES PRIX**

Desjardins ne s'engage pas à conclure une entente si aucun finaliste ne satisfait aux conditions figurant sur la Page Concours.

Les versements seront établis selon l'entente contractuelle établie entre le lauréat et le Mouvement Desjardins.

## **8. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, LA GUILDE ne pourra en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement ou fonctionnement du Concours ;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de la perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de la perte de toutes données ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à le concours ou ayant endommagé le système d'un participant.

En participant à ce Concours, chaque inscrit s'engage à dégager LA GUILDE, ses administrateurs, dirigeants, salariés, commanditaires et agents, agences publicitaires et de promotion comprises, de toute responsabilité en cas de perte, dommage, droits, réclamation, actions, responsabilité de toute nature concernant le Concours ou l'acceptation, la possession ou l'utilisation de tout prix, y compris et sans caractère limitatif (i) toute condition créée par des événements indépendants de la volonté de LA GUILDE susceptibles d'interrompre ou d'altérer le Concours, (ii) des dommages corporels, le décès, des blessures, pertes ou dommages (compensatoires, directs, incidents, accessoires ou autres) de toute nature survenant dans le cadre ou du fait du prix, de son acceptation, sa possession ou son utilisation ou du fait de la participation au Concours(iii) toute faute d'impression ou de frappe des documents associés au Concours. De plus, en s'inscrivant à ce Concours, chaque participant s'engage à garantir et défendre LA GUILDE, ses administrateurs, dirigeants, salariés, commanditaires et agents, agences publicitaires et de promotion comprises, contre toutes réclamations, frais et coûts découlant d'une soumission.

## **9. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Toute information d'ordre privé que vous aurez communiquée sera soumise à la politique de respect de la vie privée de La Guilde du jeu vidéo du Québec.

## **10. RÈGLEMENTS DU CONCOURS**

Le règlement du Concours peut être consulté sur la Page Concours.

LE COMMANDITAIRE se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de reporter, modifier ou annuler le présent Concours, en cas des difficultés pouvant survenir à l'occasion de son déroulement.

Le règlement s'applique à toute personne participant au Concours en s'inscrivant sur la Page Concours et qui soumet un formulaire.

**CLAUSE NULLE SI INTERDITE OU LIMITÉE PAR LA LOI. TOUTES LES RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES, NATIONALES, PROVINCIALES ET LOCALES SONT APPLICABLES.**